Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260429-D2026_04_15-DE

Date de convocation :
20/04/2026
Date d'affichage :
20/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Votants : 15
Quorum : 8

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzméens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 20 avril 2026, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. VIART Benoit, M. LAIGLE Sylvain, Mme PODPOVITNY Caroline, M. GUIGNARD Christophe, Mme ROUAULT Claude, M. DENIS Lionel, M. MORIN Johann, Mme LAMOUR Mabel, M. PLAINFOSSE Anaïs, M. JAULIN Jean Baptiste, Mme LÉCAILLON Marion, M. GRANGER Rodrigues, Mme MERIL Mathilde.

Étaient absents excusés :
M. RIVIÈRE Arnaud donne pouvoir à M. LAIGLE Sylvain.
Mme DELAGE Gwenaëlle donne pouvoir à M. MORIN Johann.

Secrétaire de séance : Mme ROUAULT Claude

D2026-04-15– Budget Communal 2026– Affectation du résultat

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le résultat constaté lors du Compte Financier Unique doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du Budget primitif 2026.

Après constatation du résultat de fonctionnement au Compte Financier Unique, l'assemblée délibérante peut l'affecter tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement. Il doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section investissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique approuvé lors de la séance du conseil municipal du 29 avril 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 15 avril 2026 ;

Vu la transmission des documents budgétaires au membres du conseil municipal le 16 avril 2026, soit 12 jours francs avant le vote du Budget Primitif, conformément à l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le résultat de clôture du Budget Principal 2025 se présente comme suit :

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260429-D2026_04_15-DE

Section de fonctionnement	*Section d'investissement*
Résultat de l'exercice	**Résultat de l'exercice**
Dépenses de l'exercice : 580 580.29 €	Dépenses de l'exercice : 238 830.11 €
Recettes de l'exercice : 612 760.21 €	Recettes de l'exercice : 104 681.34 €
Résultat de l'année : 32 179.92 €	Résultat de l'année : - 134 148.77 €
Résultats antérieurs	**Résultats antérieurs**
Excédent : 27 456.95 €	Excédent : 158 917.40 €
Déficit : ... €	Déficit : ... €
Résultats cumulés clôture : 59 636.87 €	Résultats cumulés clôture : 24 768.63 €
Restes à réaliser Dépenses : 0.00 €	Restes à réaliser Dépenses : 2 627.01€
Restes à réaliser Recettes : 0.00 €	Restes à réaliser Recettes : 0.00 €
Résultats corrigés clôture : 59 636.87 €	Résultats corrigés clôture : 22 141.62 €
RÉSULTAT GLOBAL :81 778.49 €	

Résultat de l'exercice 2025 (Section Fonctionnement) : + 32 179.92 €
Résultats antérieurs reportés (002 du CFU) : + 27 456.95 €
Résultat à affecter : + 59 636.87 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement : + 24 768.63 €
Solde des restes à réaliser 2025 : - 2 627.01 €
Besoin de financement : 0.00 €

Affectation en réserve (Compte 1068 en investissement) : 30 000.00 €
Report en fonctionnement (R002) : 29 636.87 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pour pouvoir,

- AFFECTE et REPREND les résultats 2025 pour le budget principal de la façon suivante :
  - Excédent de fonctionnement à reprendre et affecter : 59 636.87 €
  - Affectation en réserve au compte 1068 en investissement : 30 000 €
  - Report en fonctionnement (R002) : 29 636,87 €
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à la Chapelle-aux-Filtzméens,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Benoit VIART

La secrétaire de séance,

Claude ROUAULT.

Rouault.